

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 25 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 19 septembre 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Philippe PÉCASTAINGS, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Céline LAFITTE, Delphine LESTASTEREYRES, Constance MAUGENET et Nelly MONTAUZER MERDY.

Excusés représentés : MM. Pierre DIBON, Lilian GAILLARDET, Michel MALBET et Raymond POUYANNÉ ont donné respectivement pouvoir à Mmes Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, M. Jean Yves BUSSIRON et Mme Jacqueline BAREIGTS.

Madame Pauline DELRIEU a été élue secrétaire.

Objet : Création d'un parking à proximité de l'école et de la Maison pour Tous

Le Maire rappelle à l'assemblée que, pour résoudre les problèmes de stationnement à proximité de l'école et de la Maison pour Tous, le Conseil Municipal a acheté à Monsieur LESTASTEREYRES la parcelle cadastrée section ZN n° 291 d'une superficie de 4 254 m².

Il ajoute que les services de l'Agence Publique de Gestion Locale ont chiffré à 205 500 € hors taxe le coût de création d'un parking sur ledit terrain.

Le Maire propose à ses collègues de déposer ce dossier auprès du Département pour l'obtention d'une subvention au titre des amendes de police.

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE**
- d'approuver le dossier d'aménagement d'un parking à proximité de l'école et de la Maison pour Tous,
 - de solliciter du Département, la subvention la plus élevée possible pour la réalisation de ce type d'opération.

PRECISE que le financement de ce projet pourrait être réalisé en complément sur fonds propres et par emprunt suivant le plan de financement indiqué dans la notice de présentation du dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré à GUICHE, le 25 septembre 2019

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON

Reçu par Contrôle de légalité, le
Affiché le **-9 OCT. 2019**